

*Conseil général des ponts et chaussées***Arrêté du 4 février 1999 portant affectation (inspection
du Centre d'études techniques maritimes et fluviales)**NOR : *EQUV9910015A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 86-1175 du 31 octobre 1986 relatif au Conseil général des ponts et chaussées et à l'inspection générale de l'équipement et de l'environnement ;
Vu le décret n° 98-980 du 2 novembre 1998 portant création du Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF) ;
Vu l'arrêté du 17 juillet 1987 modifié portant désignation des inspecteurs généraux des services techniques centraux ;
Vu l'arrêté du 13 septembre 1990 portant affectation de M. Paul Valls au Conseil général des ponts et chaussées, avec effet au 7 septembre 1990 ;
Vu l'arrêté du 9 mars 1995 chargeant M. Valls, à compter du 25 mars 1995, de l'inspection du Service technique de la navigation maritime et des transmissions de l'équipement (STNMTE) ;
Sur proposition du vice-président du Conseil général des ponts et chaussées,
Arrête :
A compter du 1^{er} janvier 1999, M. Paul Valls, ingénieur général des ponts et chaussées, est chargé de l'inspection du Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF).

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du Conseil
général
des ponts et chaussées,
P. Mayet*